

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Lausanne, le 4 Novembre 1868.

Supplément au n° 22 de la Revue.

---

**SOMMAIRE.** — Du canon d'infanterie proposé par le roi de Suède (*avec croquis*). — Un mot sur la tactique de l'artillerie rayée. — **Bibliographie.** (*Die Entwicklung der Feuerwaffen*, par R. Schmidt; — *Documenti inediti per la storia delle armi da fuoco italiane*, par Angelo Angelucci.) — **Nouvelles et chronique.**

---

## DU CANON D'INFANTERIE PROPOSÉ PAR LE ROI DE SUÈDE.

Nous avons déjà parlé de cette proposition de la récente brochure du roi de Suède (1). Nous voulons donner aujourd'hui quelques détails de plus sur cette bouche à feu, que l'auteur lui-même est loin de présenter comme le dernier mot de son projet, mais seulement comme une indication préalable.

« Il est à peu près impossible, dit le roi Charles XV, d'être assez bien fourni d'artillerie de campagne ordinaire, pour disposer d'un nombre de pièces suffisant partout où une infanterie déployée peut rencontrer l'ennemi. En outre, l'artillerie de campagne doit opérer à une petite distance de ce dernier.

« Sentant vivement la nécessité de donner aux troupes une arme qui, tout en augmentant la force et la solidité de l'ordre mince par une portée de tir supérieure à celle du fusil, soit propre à suivre les évolutions de l'infanterie, je voudrais munir les bataillons de cette dernière de bouches à feu d'une construction conforme en tout aux exigences actuelles. Ces pièces devant être aussi légères que possible, le calibre n'en dépassera pas 1,3 pouce décimal (44,3 millimètres), et la pièce entière pèsera environ 200 livres (85 kilogrammes). Elle sera d'acier et rayée, afin d'avoir une longue portée. Le projectile

(1) *Idées et réflexions sur la tactique moderne*, par C. Paris, Tanera. Voir nos nos 9 et 21 de cette année.